

MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE

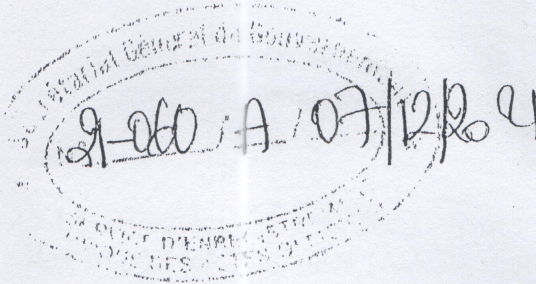
LE MINISTRE



وزارة المالية والميزانية والقطاع
المصرفي

مكتب الوزير

Moroni, le 29 NOV 2021.



ARRETE N° 21- 060 /MFBSB/CAB

Fixant le calendrier démantèlement de
certaines taxes fiscales et parafiscales au
cordon douanier

LE MINISTRE

5.92.10030.121/21
LE CONTROLEUR GENERAL

- Vu La Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée en date du 30 juillet 2018 ;
- Vu le Code des Douanes, adopté le 28 décembre 2015 par l'Assemblée de l'Union des Comores et promulgué par le décret N°16-251/PR du 27 octobre 2016 ;
- Vu le décret N°11-151/PR du 23 juillet 2011, portant promulgation de la loi N°11-007/bis/AU du 03 mai 2011, portant Code Général des Impôts ;
- Vu Le Décret N° 11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores ;
- Vu Le Décret N°20-081/PR du 26 Août 2021, portant composition du Gouvernement et des Secrétaires d'Etat de l'Union des Comores ;
- Vu Les nécessités de service ;

ARRETE

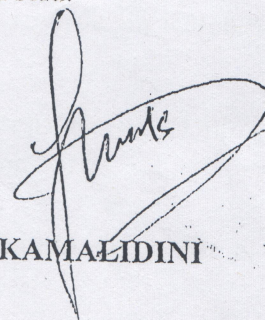
Article 1^{er} : Les taxes et redevances ci-dessous seront progressivement démantelées au cordon douanier suivant le calendrier ci-après :

- Acompte sur impôt (AI),
- Patente à l'importateur (PI),
- Redevance de la Coopération Internationale (RCI),
- Redevance de la Chambre de commerce et de l'Industrie (CCI),
- Redevance Administrative Unique (RAU)

Descriptions	Actions requises	Calendrier	Mise en application
Démantèlement de certaines taxes fiscales et parafiscales (RCI, RCCI, AI, PI et RAU) au cordon douanier de l'Union des Comores	Programmation du Démantèlement de la Redevance CCI	Session parlementaire de la Loi de Finances 2023	1 ^{ère} trimestre 2023
	Programmation de démantèlement de l'AI et de la RCI	Session parlementaire de la Loi de Finances 2024	1 ^{ère} trimestre 2024
	Programmation du démantèlement de la PI et de la RAU	Session parlementaire de la Loi de Finances 2025	1 ^{ère} trimestre 2025

Article 2 : Le Directeur Général des Douanes et le Directeur Général de l'Administration Générale des Impôts et Domaines (AGID) sont chargés, chacun en ce qui lui concerne, de l'application du présent Arrêté

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.



SOUF KAMALIDINI